

## L'héritage terni d'un président de l'OEB

[Blogueur de Kluwer Patent/Le 21 juin 2018 /Laissez un commentaire](#)

Trois semaines avant la fin de la présidence de Benoît Battistelli, l'Office européen des brevets a publié le rapport « [Moderniser l'OEB pour atteindre l'excellence et la durabilité](#) », un « résumé des accomplissements résultant des vastes réformes de modernisation mises en place » durant le mandat de Battistelli de 2010 à 2018. Dans ce rapport, les inquiétudes relatives à la qualité, à l'indépendance des Chambres de recours, aux affaires pendantes à la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne ainsi qu'aux interminables conflits sociaux qui ont terni son mandat ont été minimisées, voire même ignorées.

« Des allégations non fondées » ; voilà quelle fut la réaction d'un porte-parole de l'OEB à la [lettre ouverte](#) dans laquelle, la semaine dernière, quatre cabinets juridiques allemands de premier ordre spécialisés dans les brevets ont exprimé leur « profonde inquiétude » quant au « désir disproportionné d'atteindre une productivité élevée ». D'après ces cabinets, cette attitude mènera à la détérioration de la qualité des procédures de recherche et d'examen ainsi que des brevets octroyés par l'OEB.

Comme indiqué par le World IP Review, le porte-parole a déclaré que l'OEB « prend les commentaires de tous ses utilisateurs très au sérieux », mais que « des études menées par l'OEB et réalisées de manière indépendante, mais également un rapport de qualité annuel, démontrent que les hauts niveaux de qualité qui font la notoriété de l'Office continuent de croître ». Par ailleurs, « les “plus importantes” associations d'utilisateurs allemandes en matière de PI (...) “sont en général très positives vis-à-vis des projets et des résultats de l'Office” », a ajouté le porte-parole.

Battistelli écoutant le député français critique Philip Cordéry, mars 2016.

Cette réaction est typique de l'OEB et de son président, qui n'ont jamais donné le moindre signe d'avoir été impressionnés par les critiques formulées à l'encontre de l'organisation, et encore moins de vouloir entrer en dialogue à ce sujet. Au contraire, le message ci-dessus semble clair : les « plus importantes » associations d'utilisateurs allemandes en matière de PI (lesquelles, d'ailleurs ?) sont « très positives », donc les quatre cabinets juridiques ont tout simplement tort ! Autre élément caractéristique de cette réaction : certaines parties de la lettre ouverte, remettant notamment en cause les énormes réserves financières de l'OEB et faisant référence à une récente pétition de 900 examinateurs (qui ont indiqué ne pas avoir pu procéder à une recherche et à un examen minutieux et complets en raison des directives internes), ont tout simplement été ignorées.

« Tout va très bien » est le message central que Battistelli a véhiculé tout au long de son mandat, et le rapport « Moderniser l'OEB pour atteindre l'excellence et la durabilité » ne fait

pas exception. Comme le président l'écrit dans son avant-propos : « L'OEB d'aujourd'hui est une organisation tout à fait différente de celle qui existait en 2010. Nous sommes plus compétitifs, plus efficaces, plus solides financièrement et prêts à relever les défis de demain ». Cependant, il y a plusieurs « défis d'aujourd'hui » qui ont été négligés par le président.

## **Dialogue social**

Dans le contexte des conflits sociaux qui ont rongé l'OEB, il est parfois aliénant de lire le chapitre 4 « Moderniser les conditions de travail » du rapport de l'OEB : « En tant qu'employeur, l'OEB est pleinement conscient que son personnel constitue l'un de ses atouts les plus précieux pour fournir de hautes performances sur le long terme. L'Office est dès lors pleinement résolu à garantir les meilleures conditions de travail possible pour tous les employés de l'OEB, à attirer et à développer les meilleurs talents d'Europe et à promouvoir un dialogue social constructif et transparent. » Vraiment ?

Au cours des dernières années, non seulement les membres du personnel de l'OEB et les syndicats ont protesté et organisé des grèves des douzaines de fois pour protester contre la détérioration des conditions de travail, mais des gouvernements et des parlementaires aux Pays-Bas, en Allemagne et en France ont également souligné que « l'agitation interne dure depuis trop longtemps et (...) la situation doit à présent s'améliorer rapidement », et que la « détérioration [du climat social] ternit l'image de l'organisation » ([mars 2017](#)).

Le Tribunal administratif de l'OIT (TAOIT) a déclaré qu'il ne s'en sortait plus face à toutes les plaintes liées aux conflits de travail de l'OEB ([mars 2017](#)). En 2015, un juge néerlandais a estimé que l'immunité de l'OEB ne pouvait pas aller jusqu'à inclure la violation des droits humains des employés de l'OEB – ce qui était le cas d'après le juge, bien que cette décision fut ensuite renversée par la Cour suprême des Pays-Bas ([janvier 2017](#)). Même le Conseil administratif (CA) de l'OEB, qui a montré ses dents pour une fois, a fait part de ses « profondes inquiétudes concernant l'agitation sociale » dans une résolution ([mars 2016](#)). L'USOEB, le plus grand syndicat de l'OEB, a déposé plainte contre les Pays-Bas devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), en soutenant qu'ils auraient dû intervenir pour mettre un terme à la violation des droits fondamentaux au sein de l'organisation ([mai 2017](#)).

Rien de tout cela n'apparaît dans le rapport de l'OEB. En effet, à la page 63, nous pouvons voir une photo d'un petit groupe de membres du personnel en pleine manifestation. Et les paragraphes du chapitre intitulé « Gestion du changement et dialogue social » commencent par : « L'amélioration du dialogue social au sein de l'OEB a été l'une des tâches les plus ardues pour la direction de l'OEB ».

Mais ce qui suit est extrêmement vague et incomplet : « Le cadre général régissant le dialogue social s'est révélé insuffisant pour développer un dialogue social efficace : le Comité central du personnel (CCP) n'était pas directement élu par le personnel ; le droit de grève n'était pas reconnu dans les réglementations des services, où de multiples formes d'arrêt de travail d'une durée indéterminée étaient *de facto* pratique courante ; et les syndicats n'étaient pas formellement reconnus, bien que le syndicat principal, l'USOEB, joue un rôle actif dans la pratique et représente la grande majorité des postes de représentants du personnel ».

Ces quelques phrases à elles seules soulèvent de nombreuses questions : qui est responsable de la non-reconnaissance de l'USOEB ? Du fait qu'aucune élection ne soit organisée pour le CCP ? Ces tâches ne revenaient-elles pas au CA et au président de l'OEB ? Où parle-t-on des différents dirigeants de l'USOEB qui ont été licenciés ou rétrogradés, et dans deux cas en allant à l'encontre des recommandations de la propre commission disciplinaire de l'OEB ? Et que veulent-ils dire par le « rôle actif » de l'USOEB, dont les membres « actifs » ne peuvent être contactés que de façon anonyme par crainte des représailles ?

Un autre exemple : « La perception externe de l'OEB était également affectée par des campagnes de diffamation, des attaques publiques à l'encontre de l'activité principale de l'OEB, des tentatives répétées de bloquer le bon fonctionnement des organes statutaires internes de l'Office, et même des menaces envers les représentants du personnel modérés ». À quoi cela fait-il référence, qui était responsable ? En quoi la « perception externe » de l'OEB était-elle affectée ? Est-ce que cela sous-entend que c'est tout le contraire, bien que le monde extérieur puisse penser que des choses négatives se produisent ?

La façon dont l'étude sociale indépendante de 2016 réalisée par PricewaterhouseCoopers (PwC) est mentionnée dans le rapport de l'OEB est absolument remarquable. Cette étude a été menée au lendemain de la résolution critique du CA de mars 2016, et a conduit à une « conférence sociale » plus tard dans l'année. Seules deux remarques de cette étude sociale de PwC (qui n'a jamais été publiée par l'OEB, contrairement à ses propres [rapports sociaux](#)) sont reprises dans le rapport de l'OEB, et toutes deux sont positives. Reflètent-elles les conclusions de PwC ? C'est très peu probable. En 2016, le blog Techrights a annoncé avoir pu mettre la main sur l'étude de PwC, et [a publié un tableau issu de cette dernière](#), faisant état d'un vaste mécontentement parmi les employés de l'OEB.

L'une des plus graves omissions dans les paragraphes sociaux est le cas du juge irlandais Patrick Corcoran, qui a été suspendu fin 2014 au cours d'une enquête sur différentes allégations, dont notamment la propagation d'éléments diffamatoires à l'encontre de Battistelli. Après trois longues années, y compris une tentative infructueuse par le président de l'OEB de le faire licencier illégalement (décrite en détails [ici](#)), le TAOIT a décidé en décembre 2017 que le juge devait être réintégré à son poste et que des dommages et intérêts devaient lui être versés. Comme [indiqué hier sur ce blog](#), à ce moment-là, il avait déjà été

acquitté de toutes les charges retenues contre lui par les tribunaux allemands. Cependant, en décembre 2017, le mandat de Corcoran à Munich était presque terminé et il n'a pas été renouvelé. Au lieu de cela, il s'est vu offrir un poste sans aucun lien aux Pays-Bas, où il n'avait jamais vécu. Malheureusement, il semble que la santé de M. Corcoran ait gravement souffert de la situation ; ce dernier a récemment été admis dans un hôpital psychiatrique.

Les rapports faisant état d'une pression psychologique et d'une atmosphère de terreur au sein de l'OEB se sont multipliés. Dans le tableau de PwC publié par Techrights, le texte « Mes points de vue sur les décisions qui m'affectent au sein de l'OEB sont pris en compte » est pire que tout. Durant le mandat de Battistelli, cinq personnes se sont suicidées (la transcription d'un documentaire allemand au sujet de l'une d'entre elles, Wolfgang Schiessl, [se trouve ici](#)). L'USOEB a réclamé une enquête indépendante, mais le président a refusé. Il a déclaré au [site web Politico](#) que le syndicat s'était servi de ce problème afin de faire pression pour annihiler ses mesures d'efficacité et de le destituer de sa fonction. « Ce n'est pas un syndicat, mais une entité à caractère mafieux. (...) Ils contrôlaient l'Office auparavant, et ils veulent continuer de le contrôler ». Après un suicide survenu dans la succursale de La Haye, il a également [bloqué une enquête](#) menée par le service néerlandais d'inspection du travail, invoquant l'immunité de l'OEB.

## **Problèmes structurels**

L'OEB dirigé par Battistelli montre pourquoi l'immunité diplomatique d'une organisation internationale peut être très problématique. Le magazine d'actualités allemand *Cicero* a récemment écrit : « Des endroits voient le jour qui sont pour la plupart quasiment en dehors de la loi, et où les seules règles appliquées par l'organisation particulière sont celles qu'elle s'est elle-même créées. Si tout va bien, les conditions d'un tel poste font véritablement rêver. Mais que se passe-t-il si un système de gouvernement despotique apparaît au sein de ces autorités, où personne ne peut se protéger contre la pression, l'intimidation, ni même contre les violations des droits de l'homme ? ». ([Version originale en allemand](#), [Traduction anglaise](#)).

Dans l'article de *Cicero* (qui décrit l'affaire de Corcoran de façon détaillée, entre autres), l'exemple donné est celui du règlement controversé de l'OEB concernant les congés de maladie, selon lequel les personnes absentes pour cause de maladie doivent être présentes à leur domicile de 10h à 12h et de 14h à 16h « au cas où le médecin de l'Office se présenterait. Toute personne ne se trouvant pas à son domicile est passible de sanctions, y compris les patients souffrant de dépression ou de burnout ». Un avocat de Munich, Alexander Holtz, fait le compte du nombre de droits fondamentaux qui sont enfreints par cette règle : « Tout d'abord le droit général de la personnalité, ensuite le droit à l'intégrité du lieu de résidence, et troisièmement les besoins et les droits des membres de la famille, sont tous affectés ».

Les employés qui sont en conflit avec l'OEB peuvent invoquer le TAOIT, mais comme Thorsten Bausch de Hoffmann Eitle l'a expliqué [précédemment sur ce blog](#) : « Ce Tribunal administratif est (a) un tribunal qui n'examine pas les faits, et (b) qui n'admet un appel que si toutes les voies de recours internes ont été épuisées. Le premier point est totalement insuffisant, car c'est très souvent l'établissement et l'évaluation appropriés des faits pertinents qui sont décisifs pour une poursuite judiciaire. Le second point est tout aussi étrange, car cela peut entraîner un déni complet des droits d'un employé (...) ».

Hormis les conflits de travail, le manque d'indépendance des Chambres de recours pose également problème, et ce malgré les remarques positives figurant dans le rapport de l'OEB à

l'égard des réformes visant à améliorer les « perceptions de l'indépendance des Chambres » et à augmenter « l'autonomie de gestion et l'indépendance organisationnelle ». « Un bâtiment séparé situé à Haar, Munich, accueille actuellement l'Unité des Chambres de recours, renforçant ainsi l'idée que les parties aux procédures de recours comparaissent devant un organe indépendant ».

D'un point de vue financier, cependant, les Chambres de recours sont loin d'être indépendantes du président de l'OEB ; le président des Chambres de recours ne peut être désigné que par le Conseil administratif, si le président de l'OEB accepte de le proposer ; les Chambres de recours ne peuvent généralement pas renverser les décisions du Conseil administratif, même si ces dernières violent la lettre ou l'esprit de la Convention sur le brevet européen ou les droits de l'homme en général, et le président de la Chambre de recours est soumis au pouvoir hiérarchique et disciplinaire du Conseil administratif.

Le fonctionnement du Conseil administratif est un problème en lui-même. Ce dernier est supposé être l'organe directeur de l'OEB et superviser le président, mais dans la réalité, il semble que ce soit un seul homme qui gouverne tout et tout le monde : le président Benoît Battistelli.



Les lacunes dans la structure organisationnelle (ou, plus exactement, le fait qu'autant d'employés de l'OEB aient à présent été confrontés à ces lacunes) ont servi de base à quatre recours constitutionnels à l'encontre de l'OEB devant la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne (CCF). [Dans un précédent article publié sur le blog](#), le professeur Siegfried Broß, un juge à la retraite de la CCF et expert en matière de brevets qui a rendu un avis long et acerbe sur l'OEB dans l'une des affaires, a déclaré : « Lorsque les États membres de la CBE [Convention sur le brevet européen, sur laquelle l'OEB est fondé] ont conclu un accord d'association, ils ont totalement ignoré les obligations qui leur étaient imposées depuis de nombreuses années par le droit constitutionnel national, par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) – pour tous les États membres – ainsi que, pour tous les États membres de l'UE, par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ». Il pourrait également y avoir des conséquences pour le futur système unitaire des brevets, dans lequel l'OEB a un important rôle à jouer.

### **Quantité, qualité**

« La production a augmenté de 36 % depuis 2010 et le nombre de demandes en suspens a été réduit de 27 % au cours des trois dernières années. Le nombre de brevets octroyés a également augmenté de +82 % ». « De nouvelles initiatives ont été développées pour

permettre de compter sur des brevets juridiquement solides qui atteignent continuellement de nouveaux niveaux de qualité. Cependant, ces mêmes brevets sont à présent également livrés plus rapidement. » « De vastes enquêtes menées auprès des utilisateurs (...) ont confirmé que le degré de satisfaction concernant les produits et les services de l'OEB ne cesse de croître d'année en année. » Le rapport de l'OEB ne présente donc que des bonnes nouvelles en ce qui concerne l'efficacité et la qualité. Et dans le [Rapport de qualité 2017](#) publié il y a tout juste deux jours : « Les derniers résultats d'enquête montrent qu'entre 2015 et 2017, le degré de satisfaction des utilisateurs concernant les services d'administration des brevets est passé de 80 % à 89 % ».

À nouveau, l'histoire ne dit pas tout. Nous avons déjà commenté la lettre des quatre cabinets juridiques allemands spécialisés dans les brevets. Des allégations non fondées ? Ces cabinets déposent plus de 9500 demandes de brevet chaque année, ils doivent donc savoir de quoi ils parlent. D'autres cabinets se sont déjà joints à leur initiative, ou devraient encore le faire. Il en va de même pour la pétition rassemblant plus de 900 examinateurs. D'autres questions au sujet de la qualité ont également été soulevées dans cet [article de blog](#). L'OEB n'a donné aucun signe montrant qu'il prend ce type de réactions des utilisateurs au sérieux.

## **Transparence**

Toute organisation internationale moderne décente affirmera qu'elle travaille en toute transparence. Les termes « transparent » et « transparence » sont utilisés 28 fois dans le rapport de l'OEB. Bravo ! Après des années de conflits sociaux et après toutes les critiques à l'encontre de l'Office, il serait très intéressant de demander au Conseil administratif, ou à ses délégués des 38 États membres, pourquoi ils estiment que le président a fait du bon travail, et pourquoi les accomplissements de ce dernier sont plus importants que ce qui a mal tourné – du moins s'ils reconnaissent que certaines choses ont mal tourné. En toute transparence, ils pourraient discuter de l'avenir et de si les [vœux du Nouvel An de Thorsten Bausch pour l'OEB](#) méritent d'être pris au sérieux.

Mais la responsabilité est une chose rare à l'OEB. Les réunions trimestrielles du président et du Conseil administratif, au cours desquelles de nombreuses décisions importantes sont prises, se déroulent à portes closes, et personne n'a le droit d'en savoir plus sur ce qu'il s'y est dit que ce qui apparaît dans les communiqués remarquablement peu instructifs. A-t-il été décidé que le président Battistelli devait recevoir une prime de 600 000 euros en plus de son salaire annuel, pendant ou juste avant la réunion du CA de mars 2018 ? Kluwer IP Law s'est renseigné. « En ce qui concerne les résultats du CA, je peux vous renvoyer vers la déclaration publiée par le Conseil administratif sur notre site web » fut la réponse du service de presse. Dans les conflits de travail, l'obligation de ne pas en parler ou de subir de terribles conséquences semble être une pratique courante.

## **Défis**

« En 2010, l'OEB a relevé de nombreux défis », mais depuis lors, il est parvenu à « maîtriser son propre destin », a déclaré le président de l'OEB Battistelli dans le rapport dédié à son héritage. Cela semble impressionnant, mais espérons que son successeur António Campinos, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2018, est bien conscient qu'il devra faire face à des défis monumentaux. La restauration de la confiance et la normalisation des relations sociales seront les premières d'une longue liste de tâches importantes auxquelles il devra se consacrer.

Pour recevoir des actualisations régulières, abonnez-vous à ce [blog](#) ainsi qu'au [bulletin d'information gratuit de Kluwer IP Law](#).